



**Fédération de la Santé et de l'Action Sociale**  
**Union Fédérale de la Santé Privée**

# Communiqué de presse

023/25

Montreuil, le 15 mai 2025

## La CGT CLARIANE ne sera pas signataire du PSE de Santel

La CGT Clariane ne signera pas le plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) de l'établissement de Santel à GIEN proposé par la direction générale. Cette décision a été prise après une analyse approfondie des conditions et des mesures présentées dans le cadre de ce plan. L'évolution à la marge ne justifie en rien une signature de la CGT de cet accord. Tout était acté d'avance : pas d'investissement sur l'établissement, les entrées des patients stoppées depuis l'été 2023, un étage fermé en disant aux salariés que des travaux seront programmés, mais qu'ils ne verront jamais venir, du matériel envoyé sur d'autres sites du groupe.

C'est une véritable destruction organisée de l'outil de travail, une fermeture actée depuis longtemps par KORIAN.

La CGT Clariane regrette dans ce PSE la non prise en compte de l'ancienneté, avec la mise en place de critères bloquants et pénalisants pour les salariés, le manque de reconnaissance pour leur fidélité à l'entreprise (certains salariés ont plus de 30 ans d'ancienneté). Avec des mesures réduites et des propositions de reclassement à plus de 80 km, le nombre de licenciements sera considérable parmi les 34 salariés de Santel.

La CGT Clariane reste profondément préoccupée par les conséquences désastreuses que ce PSE pourrait avoir sur les employés et leurs conditions de travail. Nous estimons que les propositions actuelles ne garantissent pas une protection suffisante des salariés et ne répondent pas aux enjeux cruciaux auxquels ils sont confrontés.

La CGT Clariane restera mobilisée pour défendre les droits et les intérêts de tous les employés de Santel et continuera à œuvrer pour une meilleure reconnaissance salariale en replaçant l'humain au cœur de ses combats et de ses luttes.